

COLLECTIF DES RIVERAINS DE LA PINEDE DE CONTEAU

PROGRAMME IMMOBILIER DOMO FRANCE

~

Notre pétition contre la cité que la société Domo France va construire, le long du chemin de la Magrette, avec la bénédiction de la municipalité de La Teste, à l'origine du projet, a recueilli près de 500 signatures, à raison d'une signature par foyer, ce qui représente une population adulte d'environ 1000 personnes.

Depuis cette pétition, la municipalité a poursuivi son action en faisant voter une délibération, au conseil municipal du 6 octobre 2005, pour autoriser Domo France à mettre en œuvre son programme immobilier. Seul le groupe dirigé par M. Espied ainsi que le Groupe UMP se sont abstenus ou ont voté contre ce programme. Les deux conseillers municipaux des Verts ont voté, sans sourciller, une délibération qui prévoit l'abattage de 5 hectares de la forêt de la Pinède de Conteau, seul poumon vert de nos quartiers, par ailleurs totalement dépourvus de jardin ou d'aire de jeux pour les enfants ! Dans la logique de cette délibération, le permis de construire a été délivré, le 14 octobre 2005, à Domo France et cette société a apposé, le 18 octobre, les panneaux d'autorisation de travaux, en face de la rue Maryse Bastié et de la rue Louis Blériot. L'autorisation de défrichage avait déjà été accordée le 9 septembre. L'économie générale du programme est maintenant connue : C'est la TOTALITE des 120 logements qui sera à usage social...

La politique de communication de la mairie a, de nouveau, été prise en défaut, à moins qu'il ne s'agisse d'une volonté délibérée de dissimulation. La presse n'a fait écho à la plus grande opération immobilière, mise en œuvre dans notre commune, depuis plusieurs années, que de manière indirecte, en ouvrant les colonnes de « Sud-ouest » et de la « Dépêche du Bassin » à l'opposition municipale. En dehors de ces deux interviews, accompagnées, pour l'une d'entre elles, de la réaction simultanée du maire de La Teste, aucune présentation du projet n'a été soumise à la population, par voie de presse, de la part du service de relations publiques de la mairie. Tout a donc été fait pour que nous soyons mis au pied du mur et qu'aucune possibilité de réaction immédiate ne nous soit laissée !

~

Pour notre part, nous ne sommes pas restés inactifs. Fidèles à notre engagement de rendre compte à tous les pétitionnaires du résultat de notre action, nous voulons, par le moyen de cette lettre, porter à votre connaissance la nature des démarches que nous avons entreprises et ce que nous pouvons attendre de notre mobilisation.

Forts de votre soutien, nous avons écrit au maire pour lui demander un rendez-vous. Nous souhaitons, en effet, lui remettre la pétition, en mains propres et essayer de le faire revenir sur certaines dispositions du permis de construire, hauteur des immeubles et trop forte concentration de logements sociaux, notamment. Il nous a reçu le 25 octobre. Il n'a pas été possible d'obtenir de modifications puisque le permis était déjà accordé. Toutefois, le maire nous a assurés que les logements ne dépareraient pas le paysage en raison de leur qualité architecturale et de la préservation de certaines espèces végétales. Par ailleurs, ces logements seront réservés uniquement à des testeurs ou à des personnes qui travaillent à La Teste, ce que, personnellement, nous avons du mal à croire. Enfin, plus généralement, il nous a certifié que l'aménagement futur de la pinède de Conteau se ferait suivant un plan d'ensemble et que 40% des plantations seraient préservées. Nous avons insisté pour qu'une bande verte soit maintenue entre les lotissements existants et les nouvelles implantations.

Nous avons également écrit au préfet de la Gironde pour dénoncer le caractère non sincère de l'enquête d'utilité publique et des actes administratifs qui l'ont précédée ou suivie. Dans cette logique, nous lui demandons d'annuler toute la procédure. Le sous-préfet du Bassin d'Arcachon doit nous recevoir le 15 novembre.

Nous avons essayé de faire intervenir le conseil de quartier dans le débat, en croyant que l'avis de ses membres serait écouté mais, malgré l'opposition au projet que ceux-ci ont manifestée, lors de la permanence du vendredi 7

octobre, rien n'y a fait. Eux-mêmes ont été mis devant le fait accompli et, lorsque le 18 octobre, le projet final leur a été présenté, ce n'était pas pour le discuter ; les décisions étaient déjà prises et il n'y avait pas à y revenir...

La « Dépêche du Bassin » a consacré, à notre demande, un petit article à notre pétition mais, ainsi que vous avez pu le constater, ce journal a communiqué les informations que nous lui avons fournies au service de communication de la mairie et celui-ci a pu, tout à loisir, brouiller le message que nous voulions faire passer. Par ailleurs, la « Dépêche » s'est focalisée sur le coté critique de notre pétition et n'a pas exposé nos propositions.

Pour aider ceux d'entre nous qui sont situés dans les environs immédiats des nouvelles constructions, nous avons animé des réunions pour expliquer, notamment, comment doit s'exercer le « recours des tiers ». Il faut savoir, en effet, que cette procédure ne peut être mise en œuvre qu'à titre individuel, par des personnes qui vont éprouver une gêne, du fait des constructions et dans le respect de règles de saisine très précises. Ni un collectif de riverains ni une association ne peuvent se substituer à eux. Sont concernés les habitants du chemin de la Magrette, ceux de l'avenue du général de Gaulle mais aussi ceux de la rue Maryse Bastié, puisqu'un des itinéraires de sortie de la cité empruntera cette rue.

Pour mieux nous faire entendre, nous avons décidé de créer une association, de type loi de 1901 qui servira de cadre à nos activités et nous donnera la possibilité de prendre les conseils d'un avocat et d'ester en justice. Les statuts de cette association ont été déposés à la préfecture de la Gironde. Son nom est : « Association des riverains de la Pinède de Conteau » (coté ouest). Elle est entièrement apolitique. Rejoignez-nous en son sein en adhérant en masse. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de chances de faire entendre notre voix. L'association est ouverte à toutes les personnes qui habitent le triangle formé par les lisières ouest de la forêt de la Pinède de Conteau et le chemin de la Procession, l'ancienne route d'Arcachon (D650) et la voie ferrée de Cazaux, jusqu'à son intersection avec l'avenue de Bisserié. Dans ce secteur certaines rues n'avaient pas pu être « démarchées » par les auteurs de la pétition, faute de temps et de moyens humains ; Leurs habitants sont néanmoins cordialement invités à se joindre à nous. Pour devenir adhérent, il suffit de renvoyer le bulletin d'adhésion ci-joint, accompagné du montant de la cotisation annuelle pour l'année 2006, fixée à 10 euros par foyer à l'une des 3 adresses suivantes :

M. Loïc Duroy, 16 avenue de la Pinède de Conteau. 33260 La Teste. Président.
Mme Laurence Batselé, 4 allée de Guyenne. 33260 La Teste. Trésorière.
M. Patrick Faure, 21 avenue de la Pinède de Conteau. 33260 La Teste. Secrétaire.

Une assemblée générale constitutive se réunira au mois de décembre, à une date fixée ultérieurement, pour compléter le Bureau et approuver les statuts de l'association. D'ici là, n'hésitez pas à nous contacter, si besoin est.

Pour que ce projet de Domo France ne soit pas suivi d'autres réalisations immobilières, nous devons montrer notre force et faire preuve de cohésion et de solidarité. Il convient de NE PLUS SE LAISSER SURPRENDRE et d'être à l'affût de toute velléité de destruction de notre forêt. Vous pouvez compter sur notre détermination à défendre les intérêts communs de tous les riverains.

Les co-auteurs de la pétition : Patrick Faure - Loïc Duroy

NOM :

PRENOM :

N° TEL (facultatif) :

ADRESSE :

déclare adhérer à l' « ASSOCIATION DES RIVERAINS DE LA PINEDE DE CONTEAU » (coté ouest)

Ci-joint un chèque de 10 Euros représentant la cotisation 2006 de ma famille

DATE :

SIGNATURE :

